



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 23 septembre 2013 (26.09)  
(OR. en)**

**12389/13**

**CO EUR-PREP 34**

**NOTE**

---

du: Secrétariat général du Conseil  
au: Comité des représentants permanents / Conseil des affaires générales

---

Objet: Conseil européen (24 et 25 octobre 2013)  
- Projet d'ordre du jour annoté

---

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder les 24 et 25 octobre 2013.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o  
o o

## **I. ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, INNOVATION ET SERVICES**

Le Conseil européen tiendra une discussion thématique sur l'économie numérique, l'innovation et les services. En particulier, le Conseil européen:

- a) se penchera sur l'état d'avancement de la stratégie numérique, avec pour objectif de formuler des orientations visant à l'achèvement du marché unique numérique d'ici 2015;
- b) évaluera les progrès accomplis dans le domaine de l'innovation depuis les discussions qu'il a tenues en février 2011 et, si besoin est, formulera de nouvelles orientations concernant l'achèvement de l'espace européen de la recherche d'ici 2014 et le développement futur de l'union de l'innovation;
- c) se concentrera l'accent sur le suivi de l'exercice d'évaluation par les pairs dans le cadre de la directive "services", à la suite de la contribution présentée par la Commission, et examinera avec intérêt les résultats de l'initiative "Des licences pour l'Europe".

## **II. CROISSANCE, COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI**

Le Conseil européen fera le point des efforts déployés pour favoriser la croissance, l'emploi et la compétitivité au niveau européen et formulera, le cas échéant, de nouvelles orientations notamment en ce qui concerne:

- a) la mise en œuvre du plan d'investissement pour l'Europe adopté en juin dernier, notamment sur la base du rapport de la Commission et de la BEI relatif à la mise en œuvre de mesures destinées à financer l'économie;
- b) le bilan des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative pour l'emploi de jeunes, l'objectif étant de rendre celle-ci pleinement opérationnelle d'ici janvier 2014;
- c) l'évaluation des progrès accomplis en matière de simplification de la réglementation et de réduction de la charge réglementaire à l'échelon de l'UE et au niveau national, sur la base des travaux menés par la Commission et les États membres.

### **III. UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE**

Le Conseil européen évaluera les travaux en cours sur tous les éléments d'une UEM renforcée. Il se penchera sur le cadre d'une coordination renforcée des politiques économiques et sur la dimension sociale de l'UEM, dans le but de prendre des décisions sur ces questions en décembre. Conscient du calendrier législatif serré, le Conseil européen évaluera, en présence du président de la BCE, M. Draghi, les progrès réalisés dans l'achèvement de l'union bancaire, notamment pour ce qui est de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance unique et des dernières propositions en suspens destinées à compléter l'union bancaire.

### **IV. DIVERS**

La présidente lituanienne informera le Conseil européen de l'état d'avancement des préparatifs en vue du sommet du Partenariat oriental (Vilnius, 28 et 29 novembre 2013).

En fonction de l'évolution de la situation internationale, le Conseil européen pourra également être amené à se pencher sur certaines questions de politique étrangère.